

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGEOIS
81380

N° 267/2024

ARRÊTÉ DU MAIRE**Numérotation Rue du Lavoir****Le Maire de la commune de LESCURE D'ALBIGEOIS**

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-30 ;
- Vu l'article R.610-5 du code pénal qui prévoit la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1^{ère} classe ;
- Vu la délibération n°06/2024 du 19 février 2024 portant numérotation de la voie « Rue du Lavoir » ;
- Considérant le permis d'aménager n° PA 81144 23 A0002 du lotissement du DOMAINE LES GREZES ainsi que son macro-lot n°29 situé Rue du Lavoir ;
- Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire ;
- Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la numérotation de la nouvelle voie dite Rue du Lavoir ;

ARRÊTÉ**Article 1^{er} :** Il est prescrit la numérotation suivante sur la Rue du Lavoir

Côté Gauche :

Section	N° Parcelle	N° de voirie
BA	330 et 337- Lot N°29	1
BA	330 et 337- Lot N°29	3
BA	330 et 337- Lot N°29	5
BA	330 et 337- Lot N°29	7
BA	330 et 337- Lot N°29	9
BA	330 et 337- Lot N°29	11
BA	330 et 337- Lot N°29	13
BA	330 et 337- Lot N°29	15
BA	330 et 337- Lot N°29	17
BA	330 et 337- Lot N°29	19
BA	330 et 337- Lot N°29	21
BA	330 et 337- Lot N°29	23
BA	330 et 337- Lot N°29	25
BA	330 et 337- Lot N°29	27
BA	330 et 337- Lot N°29	29
BA	330 et 337- Lot N°29	31
BA	330 et 337- Lot N°29	33
BA	330 et 337- Lot N°29	35
BA	330 et 337- Lot N°29	37
BA	330 et 337- Lot N°29	39

Côté Droit :

Section	N° Parcelle	N° de voirie
BA	330 et 337– Lot N°29	2
BA	330 et 337– Lot N°29	4

Article 2 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise auprès de la DGFIP, des services de La Poste, du commissariat d'Albi, du SDIS et de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Fait à Lescure d'Albigeois, le 09 décembre 2024

Le Maire

Elisabeth CLAVERIE



Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été reçu en préfecture le.....et affiché le....., lui ayant été précisé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de cette notification ou publication.